Université Panthéon – Assas

Licence en droit 3 – 2011 - 2012

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Serge Sur

Ce plan n'est ni un mémento ni un substitut de notes de cours. Il retrace l'articulation des développements de l'enseignement oral. L'ouvrage qui correspond au programme traité et à l'esprit du cours est le *précis Domat, 9 édition 2010*

Droit international public, par Jean Combacau et Serge Sur

Les éléments du précis qui correspondent le plus directement au cours sont les chapitres I à IV et une partie du chapitre XI.

On trouvera ci-après un plan général, de la partie à la section, et un plan détaillé.

La liste des questions d'examen oral est annexée au présent document.

Plan général du cours

Introduction

Première partie : Le système juridique international

Chapitre I: L'existence du droit international

Etre ou ne pas être ; existence et existentialisme juridiques

Chapitre II: Définition du droit international

Définitions doctrinales et positive ; diversification et unité du droit international

Chapitre III: Fondement du droit international

Fondements extérieurs au droit positif; propres au droit positif

Chapitre IV : La Charte des Nations Unies et le système juridique international

Le droit international selon la Charte ; la Charte comme traité international ; comme fondement d'une institution

Deuxième partie : Modes d'établissement des engagements juridiques internationaux

Chapitre I : Les traités internationaux

Données générales ; engagement ; réserves ; modification ; terminaison

Chapitre II: La coutume internationale

Approches du droit coutumier ; attestation des normes coutumières

Chapitre III : Modes d'établissement dérivés

Actes unilatéraux étatiques ; actes des organisations internationales

Troisième partie : La normativité juridique internationale

Chapitre I : La normativité dans l'ordre juridique international

Normativité de droit commun ; renforcée ; restreinte : Soft Law et droit international

Chapitre II : La normativité dans les ordres juridiques internes

Problématique générale ; les normes internationales en droit français

Quatrième partie : Techniques de mise en œuvre du droit international

Chapitre I: L'interprétation en droit international

Notion; modes et méthodes

Chapitre II: Les contre - mesures

Signification; réglementation

Chapitre III : L'obligation de régler pacifiquement les différends internationaux

Notion de différend ; contenu de l'obligation de règlement pacifique

Plan détaillé

Introduction

Première Partie : Le système juridique international

Chapitre 1 - L'existence du droit international

Section I - Le droit international : Etre ou ne pas être

§ 1 - Visions négatrices

A. Négativisme radical Observations factuelles ; impossibilité logique du droit international

B. Négativisme modéré Opposition entre droit de la paix et carences en matière de conflits internationaux

§ 2 - Approches idéologiques

A. Idéalisme juridique Visions des ONG ; « droit de l'hommisme »

B. Solidarisme sociologique *Ubi societas, ibi jus ; droit objectif, droit spontané*

§ 3 - Analyse positive

A. Critique des approches précédentes Le négativisme, la logique et les faits ; les approches idéologiques, prospectives et militantes

B. Réalité juridique du droit international *Historique ; doctrinale ; pratique*

Section II - Le droit international : Existence et existentialisme juridique

§ 1 – Le droit international au milieu du XXe siècle : Le moment « droit des peuples et droit du développement »

- I. Promotion du droit des peuples à disposer d'eux mêmes
- II. Universalisation de la société interétatique
- III. Nouvel Ordre Economique International (NOEI)
- IV. Construction européenne

§ 2 – Le droit international au début du XXe siècle : Le moment « société des nations »

I. Un droit européen

Les Etats-Unis à l'écart ; apogée des empires coloniaux

- II. Prévenir la guerre, limiter la guerre Jus ad bellum ; jus in bello
- III. Un saut qualitatif pour les organisations internationales La SdN; les juridictions internationales

§ 3 - Un bilan du droit international au début du XXIe siècle

- I. Effondrement du NOEI
 - Plan commercial; plan monétaire; plan technologique
- II. Malaise dans les organisations internationales
 ONU; UE; prolifération des juridictions; « Gouvernance globale »
- III. Infortunes de l'égalité juridique entre Etats Etats privilégiés ; Etats défaillants
- IV. Tribulations du droit des peuples Définition externe ; définition subjective ; liberté de choisir son gouvernement
- V. Différenciation de l'intensité des obligations juridiques Hard Law et Soft Law ; obligations erga omnes ; droit impératif ...

Chapitre 2 - Définition du droit international

Section I - Définir le droit international : définitions doctrinales et définition positive

§ 1 - Définition conceptuelle et définition pragmatique

- I. Définition conceptuelle ou dogmatique
- II. Définition pragmatique ou empirique

§ 2 - Evolution et variations des définitions doctrinales

A. Quelques exemples

Vitoria (XVIe s.); Grotius (XVIIe s.); E. de Vattel; G. F. de Martens (XVIIIe s.); Abbé Grégoire (XVIIIe s.); F. von Liszt (XXe s.); M. Sibert (XXe s.)...

B. Variables

Critères : origine ; modes de régulation ; objet ; autorité juridique

§ 3 - Définition positive : l'autodéfinition du droit international

- I. Qu'est ce qu'une définition positive?
- II. Où la trouver?

 Charte des Nations Unies et Statut de la CIJ; occurrences.

III. Enoncé

Le droit international est un mode de régulation juridique interétatique, reposant sur des traités, des coutumes, des principes généraux de droit, au contenu indéterminé, établissant les droits et les obligations de ses destinataires

Section II - Diversification et unité du droit international

§ 1 - Diversification

- I. En fonction de ses objets
 - Distinctions classiques et pertinence: Droit international public et droit international privé; droit de la paix, droit de la guerre Domaines récents: droit des organisations internationales, droit du contentieux international, droits de l'homme, droit humanitaire, environnement, droit international pénal
- II. En fonction de l'origine de ses règles Droit originaire, droits dérivés
- III. En fonction de leur extension

 Droit international général et droits internationaux particuliers
- IV. En fonction de leurs destinaires

 Distinction entre sujets, destinaires primaires et destinaires secondaires

§2 - Unité

- I. Obstacles
 - Diversité normative ; prolifération des juridictions internationales ; « régimes autosuffisants » ; conceptions nationales du droit international
- II. Unité juridiqueOrigine commune de l'ensemble du droit international ; fondement unique

Chapitre 3: Fondement du droit international

Section I - Fondements extérieurs au droit positif

Le droit naturel et ses variantes ; droit objectif ou sociologie juridique – Influences latentes – Monisme juridique – Deux études spéciales

- A. Carl Schmitt : le droit à la rencontre de la puissance et de l'espace Eléments – Evaluation
- B. Hans Kelsen et le normativisme universel Eléments de la théorie pure du droit – Evaluation pour le droit international

Section II - Fondements propres au droit positif

§ 1 - Positivisme et fondement du droit international

- A. Quel positivisme ? *Positivisme méthodologique et positivisme idéologique*
- B. La question du fondement est-elle pertinente en droit positif?

§ 2 - Le principe Pacta sunt servanda de bona fide

- I. Généralité du principe en droit international
- II. Doctrines et limites du volontarisme

§ 3 - L'engagement international de l'Etat

- A. L'Etat, sujet originaire de droit international, comme fait juridique international *Statut international de l'Etat ; souveraineté et compétences*
- B. Formes et dimensions de l'engagement international de l'Etat Diversité des formes ; dimensions internationale et interne

Chapitre 4 - La Charte des Nations Unies et le système juridique international

Section I - Le droit international selon la Charte

- A. La Charte n'est pas une constitution
 Caractère unique de la Charte : généralité, universalité, prévalence Existence antérieure et extérieure des Etats et du statut étatique Le droit international n'est ni fondé sur la Charte ni fondé par la Charte L'ONU comme association d'Etats
- B. La Charte se réfère à l'ensemble du droit international Déclaratoire du droit international général – Cristallisatrice du droit international général – Complétée ou modifiée par des règles extérieures
- C. La Charte ne se réfère pas au seul droit international *Justice Maintien de la paix et de la sécurité internationales*
- D. La Charte déroge au droit international

 Dérogation générale : article 103 Dérogations particulières : pouvoirs et décisions
 du Conseil de sécurité

Section II - La Charte comme traité international

§ 1 - Originalité des procédures conventionnelles

- A. Modalités de la participation Admission – Sortie : exclusion ; retrait ; disparition de l'Etat membre
- B. Statut spécial des membres permanents du Conseil de sécurité Inscription des membres permanents dans la Charte – Procédures de vote au sein du Conseil
- C. Protection de l'intégrité du texte Interdiction des réserves – Conditions d'amendement et de révision – Limites de la protection : absence de mécanisme judiciaire d'interprétation et de contrôle de validité

§ 2 - La Charte comme ensemble normatif

- A. Préambule, buts et principes Le Préambule : des peuples aux gouvernements – Les articles 1 et 2 au cœur de la Charte
- B. Les deux conceptions de la paix et de la sécurité internationales

 La conception large de l'article 55 : paix structurelle et coopération internationale

 La conception étroite de la sécurité militaire : l'art 2 § 4, le Chapitre VII

 de la Charte et les pouvoirs du Conseil de sécurité

Section III - La Charte comme fondement d'une institution internationale

§ 1 - Structure institutionnelle : les organes originaires, ou « organes principaux »

- A. Quatre organes intergouvernementaux AGNU ; Conseil de sécurité ; Conseil économique et social ; Conseil de Tutelle
- B. Deux organes intégrés Secrétariat et secrétaire général ; Cour internationale de Justice

§ 2 - Dynamique des organes dérivés, ou « organes subsidiaires »

I. Pratique
 Assemblée générale : CDI ; TANU ; CNUCED ... Conseil de sécurité : OMP ; Unscom ; TPI ...

 III. Signification

Moyens opérationnels au profit des organes principaux ; Evolution des buts et instruments de l'ONU

Deuxième partie : Modes d'établissement des engagements juridiques internationaux

- Des « sources du droit » aux modes d'établissement des engagements juridiques internationaux
- Pertinence de l'article 38 du Statut de la CIJ *Critiques Une référence indispensable*
- Dialectique de l'unilatéral et du concerté

Chapitre 1 - Les traités internationaux

Section I - Données générales

§ 1 - Evolution du droit des traités

- A. Extension de leur rôle Croissance des traités multilatéraux ; traités institutionnels
- B. Facteurs de leur développement *Raisons techniques ; raisons politiques*
- C. Perfectionnement de leur régime juridique Conventions de Vienne sur le droit des traités ; droit coutumier ; auto-réglementation de chaque traité

§ 2 - Définition et classification

A. Définition

Un instrument unique ; pas de forme particulière ; accord par lequel les parties sont liées ; accord soumis au droit international

B. Classification

Classifications doctrinales ; classification suivant les conventions de Vienne

§ 3 - Capacité de conclure des traités

A. Etats

Capacité indépendante de la reconnaissance ; capacité, et non droit ; capacité des collectivités infra-étatiques sur la seule base du droit interne

- B. Organisations internationales Capacité restreinte ; deux bases : traité constitutif et compétences implicites
- C. Autres entités

A statut international établi ; à statut international revendiqué

Section II - Engagement

§ 1 - Modes d'expression

A. Diversité

Signature, échange d'instruments ; ratification et procédures voisines ; adhésion, acceptation, notification de succession ...

B. Dispositions du droit français

Compétences de l'exécutif ; intervention parlementaire ; consultation référendaire ; rôle du Conseil constitutionnel

§ 2 - Vices du consentement

A. Contenu

Violation de règles internes relatives au consentement; vices du comportement international des parties : erreur, dol ; contrainte, contre le représentant de l'Etat, contre l'Etat lui-même

B. Mise en œuvre

Procédure; conséquences

§ 3 - Entrée en vigueur

- I. Régime du traité avant son entrée en vigueur
- II. Date d'entrée en vigueur
- III. Procédures jointes

Dépôt ; enregistrement

Section III - Réserves

A. Notion

Définition ; opportunité

B. Assouplissement

Trois étapes ; critiques de l'assouplissement

C. Conditions d'opposabilité

Tenant au traité ; tenant à l'attitude des parties

Section IV - Modification

§ 1 - Questions de principe

Force obligatoire et évolution des traités ; problème du Peaceful change

§ 2 - Modification explicite

- A. Exemples de solutions particulières Traité sur l'Antarctique (1959); Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (1963)
- B. Règles du droit international général *Traités bilatéraux ; traités multilatéraux*

§ 3 - Modification implicite

Notion ; Pratique ultérieure ; règles de droit postérieures

Section V - Terminaison

§1 - Retrait

- I. Droit de retrait
- II. Retrait conditionné
 Impossibilité d'exécution ; changement fondamental de circonstances ; rupture
 des relations diplomatiques ; violation du traité par une ou plusieurs parties

§ 2 - Extinction

- I. Accord spécial des parties
- II. Evolution du droit extérieur au traité
 Disparition de règles antérieures ; apparition de règles nouvelles

Chapitre 2 - La coutume internationale

Section I - Approches

§ 1 - Approches doctrinales

- I. Approche didactique Développement de l'enseignement du DI ; controverses doctrinales
- II. Approche fonctionnelle *Etats*; *Juridictions*

§ 2 - Approche juridique

- I. Antinomies du droit coutumier Caractère primitif ; dynamique des rapports avec le droit écrit
- II. La coutume comme puissance, comme processus et comme norme Puissance juridique : renvoi 3e partie ; norme introuvable ; processus indéfini

Section II - Attestation des normes coutumières

§ 1 - Diversité du matériel de référence

- A. Doctrine
- B. Documents d'organisations internationales
 - I. Commission du droit international (CDI)
 - II. Résolutions des organes politiques
 - III. Pratique des secrétariats
- C. Pratiques étatiques

Variété de leurs formes ; inégalité de leurs manifestations

D. Jurisprudence internationale *Unité et continuité de la jurisprudence ; vision partielle, contentieuse*

§ 2 - Unité de la méthodologie

- A. Pratiques étatiques Cohérence ; généralité
- B. Opinio juris Existence; objectivation
- C. Combinaison
 Nécessaire; suffisante

Chapitre 3 - Modes d'établissement dérivés

Section I - Actes unilatéraux étatiques

§1 - Notion

- A. Typologie
 - I. Instruments et conduites diplomatiques

 Actes formellement internationaux ; conduites diplomatiques
 - II. Actes internes
- B. Prise en considération par le droit international
 - I. Imputabilité
 - II. Opposabilité

Distinction entre validité et opposabilité

§2 - Effets

- A. Actes conditionnés par des règles conventionnelles
- B. Actes conditionnés par des règles coutumières
- C. Engagements autonomes

Section II - Actes des organisations internationales

§ 1 - Approche politique et approche juridique

§ 2 - Régime juridique

A. Diversité

Elaboration; forme; contenu

B. Validité

Problème du contrôle de validité ; rôle des Etats membres

C. Force obligatoire

Critères : Traité de base ; acte ; destinataires

Section III - Principes généraux de droit

- A. Notion
 - I. Distinction d'avec l'équité
 - II. Notion juridictionnelle
- B. Fonctions
 - I. Rôle supplétif
 - II. Exemples
- C. Origine
 - I. Transposition à partir des droits internes *Méthode ; fondement*
 - II. Internationalisation

Troisième partie : La normativité juridique internationale

Chapitre 1 - La normativité dans l'ordre juridique international

La double dimension de la normativité - Normativité horizontale : extension des obligations - Normativité verticale : intensité des obligations

Section I - Normativité de droit commun

§ 1 – Normativité conventionnelle

- A. Le principe Pacta sunt servanda
- I. Puissance indéfinie de l'autorité conventionnelle
- II. Autorité relative des normes Exemples ; hiérarchie des normes et classification des obligations
- B. Effets entre les parties
 - I. Champ d'application

 Dans l'espace; dans le temps
 - II. Relations entre traités successifs

 Problème de principe; priorité au traité le plus récent; Violation du traité
 antérieur par le second traité
- C. Effets à l'égard des tiers
 - I. Notion de tiers
 - II. Absence d'effet direct *Droits ; obligations*
 - III. Extension aux tiers sur la base de leur consentement Mécanismes généraux ; mécanismes particuliers : clause de la nation la plus favorisée, succession d'Etats

§ 2 – Puissance juridique de la coutume

- A. Opposabilité des normes coutumières
- I. Coutumes générales
- II. Coutumes régionales et locales
- B. Coutume et codification
 - I. Motifs, formes et techniques de la codification
 - II. Principe d'indépendance : superposition des normes conventionnelles aux normes coutumières
 - III. Principe d'interférence : cristallisation de nouvelles normes coutumières par la codification et le développement progressif

Section II - Normativité renforcée

§ 1 - Normativité théorique : le jus cogens

- A. Définition et éléments
 - I. Règles impératives
 - II. Règles du droit international général
 - III. Règles évolutives
 - IV. Règles « acceptées et reconnues par la communauté internationale des Etats dans son ensemble »
- B. Mécanismes d'application
 - I. Pour les traités entre Etats
 - II. Pour les traités entre ou avec des organisations internationales

§ 2 - Normativité opérationnelle : les décisions du Conseil de sécurité sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies

A. Quelques exemples

Autorisations de recourir à la force armée : Résolutions 678 (1990) ; 1368 (2001) ; 1973 (2011) ; création de Tribunaux pénaux internationaux ; injonctions adressées à tous les Etats : Résolutions 1373 (1991) ; 1540 (2004)

B. Fondement des pouvoirs du Conseil

Fondements textuels ; évolution de la pratique ; pouvoir discrétionnaire

C. Les conditions d'exercice des pouvoirs du Conseil en question Critiques : pouvoir normatif? ; respect des normes de jus cogens ; évaluation : difficultés du contrôle juridictionnel ; des mesures, non des « sanctions »

§ 3 - Normativité répressive : le droit international pénal

A. Caractéristiques particulières

Origine récente ; ambiguïté : justice et maintien ou rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, logique judiciaire ou logique sécuritaire ; caractère disparate des juridictions

B. Les crimes internationaux

Droit international humanitaire et répression pénale internationale ; la coïncidence entre droit humanitaire et répression pénale n'est pas totale

C. La répression internationale des individus

Caractère exceptionnel; règles et procédures variables suivant les juridictions

Section III - Normativité restreinte : Soft Law et droit international

§ 1 - Diversité du Soft Law

- A. Recommandations des organisations internationales
- B. Instruments concertés non conventionnels
- I. Identification
- II. Caractères

Instruments; concertés; non conventionnels

§ 2 - Effets juridiques

I. Effets directs

Reconnaissance du caractère international de l'objet; présomption de régularité et titre juridique à leur mise en oeuvre

II. Intégration dans un processus juridique

Processus autonome : CSCE, OSCE ; processus conventionnel ou coutumier

Chapitre 2 - La normativité dans les ordres juridiques internes

Différence de nature avec la normativité internationale : hiérarchie des normes versus différenciation des obligations

Section I - Problématique générale

§ 1 - Approches doctrinales

- A. Dualisme et monisme
- B. Monisme à primauté du droit interne
- I. Exposé
- II. Conséquences

Fragmentation et négation du droit international

- C. Dualisme
- I. Exposé
- II. Evaluation
- D. Monisme à primauté du droit international
 - I. Exposé
 - II. Evaluation

Pratiques juridiques ; un dualisme irréductible

§ 2 - Autonomie et interdépendance du droit international et du droit interne

- I. Autonomie
- II. Interdépendance

§ 3 - Constitutions et juridictions

- A. Développements constitutionnels Raisons idéologiques ; institutionnelles ; pratiques
- B. Rôle des juridictions Importance ; hardiesse croissante des juridictions françaises

Section II - Les normes internationales en droit français

§ 1 - Dispositif interne d'application

- A. Dispositions constitutionnelles
- I. Préambule
- II. Article 55
- III. Eléments complémentaires
 Article 53 § 2 ; Titre XV (article 88)
- B. Conditions de prise en considération des normes internationales par les juridictions françaises
- I. Traités ou accords
 Conditions de procédure: publication; régularité de la ratification ou de l'approbation – Conditions de fond: applicabilité directe; interprétation; réciprocité
- II. Normes coutumières Difficultés : laconisme du Préambule ; incertitudes du droit coutumier ; le droit français, droit écrit - Avancées : Conseil constitutionnel ; jurisprudence judiciaire ; jurisprudence administrative

§ 2 - Autorité des normes internationales par rapport aux normes internes

- A. Normes conventionnelles
- I. Actes de l'Exécutif
- II. Loi

Evolution de la jurisprudence : Conseil constitutionnel ; Cour de Cassation ; Conseil d'Etat – Nature de la supériorité conventionnelle

III. Constitution
Conseil d'Etat ; Cour de Cassation ; Conseil constitutionnel

- B. Normes coutumières
 - I. Loi
 - II. Actes administratifs

Conclusion : Fondement constitutionnel de l'application des normes internationales ; résistance de la Constitution ; distinction croissante entre l' « ordre juridique intégré de l'Union européenne » et l'ordre international

Quatrième partie : Techniques de mise en œuvre du droit international

Chapitre 1 - L'interprétation en droit international

Section I - Notion

- A. L'interprétation en droit interne et en droit international *Conception restreinte et conception large*
- B. Caractères en droit international
 - I. Notion extensive Prétendu « sens clair »; ni restreinte aux traités ni au droit écrit; l'interprétation, acte de volonté
 - II. Formes multiples

 Abstraite ou concrète ; explicite ou implicite ; des règles ou des faits

Section II - Modes et méthodes

- A. Modes
 - I. Interprétation unilatérale
 - II. Concertée
 - III. Juridictionnelle
- B. Méthodes
 - I. Principes, règles, techniques
 - II. Orientations

Textualité ; intentionnalité ; finalité : fonctionnelle ou téléologique

Chapitre 2 - Les contre - mesures

Section I - Signification

A. Conception étroite et conception large *Rétorsion, représailles et contre-mesures*

- B. Consécration positive
 - I. Notion positive

Jurisprudence ; travaux de la CDI ; pratique

II. Notions voisines mais distinctes Légitime défense ; représailles armées ; règlement pacifique des différends

Section II - Réglementation

- A. Contre mesures interdites
 - I. Portant atteinte à des obligations absolues
 - II. Aux droits des tiers
- B. Contre-mesures canalisées
 - I. Procédure
 - II. Fond

Pas un rapport d'objet : contre – mesures symétriques et asymétriques ; un rapport d'intensité : proportionnalité ; ambiguïté de l'objectif : reconstituer l'égalité des parties ou inciter à rechercher un règlement pacifique

Chapitre 3 - L'obligation de régler pacifiquement les différends internationaux

Section I - Notion de différend

- A. Différend, divergences, situations
- B. Différend politique et différend juridique

Section II - Contenu de l'obligation de règlement pacifique

- A. Exclusion des moyens non pacifiques
- B. Choix du moment, choix des moyens

Université Panthéon - Assas

Licence 3 – Premier semestre 2011 - 2012

Droit international public

Questions d'examen oral

1.	L'article 38 du Statut de la Cour internationale de Justice
2.	La Charte des Nations Unies comme traité international
3.	La Charte des Nations Unies comme ensemble normatif
4.	La terminaison des traités
5.	Les principes généraux de droit
6.	L'attestation des normes coutumières
7.	Les Décisions du Conseil de sécurité sous l'empire du Chapitre VII de la Charte
8.	L'interprétation en droit international
9.	Les contre-mesures
10.	La normativité coutumière
11.	La définition du droit international
12.	Le fondement du droit international
13.	Le jus cogens
14.	Pacta sunt servanda
15.	Les traités et accords en droit français

Dualisme et monisme

16.

17.	Droit humanitaire et droit international pénal
18.	Les effets des traités à l'égard des tiers
19.	Coutumes générales et coutumes régionales ou locales
20.	La coutume internationale en droit français
21.	Le moment « droit des peuples, droit du développement »
22.	Hans Kelsen, Carl Schmitt et le droit international
23.	L'engagement international de l'Etat
24.	Modes et méthodes d'interprétation
25.	Les actes unilatéraux étatiques en droit international
26.	Les réserves aux traités internationaux
27.	La codification du droit international
28.	La modification des traités
29.	Le Soft Law
30.	Les relations entre traités internationaux
31.	Les relations entre droit coutumier et droit conventionnel
32.	La notion de différend international
33.	Le contenu de l'obligation de régler pacifiquement les différends internationaux
34.	Plan général du cours

Plus deux questions blanches, sujet à déterminer par les candidats dans le cadre du cours